



# Notice d'emploi N° 8026 / 2019

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires (ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

## Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Fongicide
Formulation:	DC concentré dispersable
Teneur en substances actives:	30 % polysulfure de calcium (380 g/l)
Nom UICPA:	calcium polysulfide

## Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

## Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

## Produits commerciaux

### Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
<b>Arboriculture</b>			
poirier / nashi, pommier	tavelure des arbres fruitiers à pépins	Concentration: 1.2 % Dosage: 19.2 l/ha Délai d'attente: 21 Jours Application: après la floraison.	1, 2, 3, 4, 5, 6
poirier / nashi, pommier	tavelure des arbres fruitiers à pépins	Concentration: 1.6 % Dosage: 25.6 l/ha Délai d'attente: 21 Jours Application: avant la floraison.	1, 2, 3, 4, 5, 6

### Charges générales / agronomiques:

- Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m<sup>3</sup> par ha.
- Pas de traitements, en présence de personnes non protégées qui risquent d'être exposés à la dérive.
- SPE 3: Pour protéger les arthropodes non cibles des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 50 m par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.
- SPE 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 50 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.

### Protection des utilisateurs:

- Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection (au minimum une chemise à manches longues + des pantalons) jusqu'à 48 heures après l'application du produit.

- 4 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + des lunettes de protection ou une visière. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + une visière + un couvre-chef. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

**Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:**

**Phrases PPS**

Tenir hors de portée des enfants.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.